

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 JUIN 2009

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Budget supplémentaire  
2009 – Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 5 juin 2009  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 17 juin 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 juin 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille neuf, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mai deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÉLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame PERNOD-RONCHI

**N° DE DOSSIER** : 09 D 10 a

**OBJET** : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 – VILLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Municipal vient d'adopter le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2008 et de voter l'affectation du résultat 2008.

Il convient maintenant d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2009.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE VILLE**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Mesures nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation excédent fonctionnement	TOTAL
Dépenses	18 020 166,65 €	7 330 054,46 €	4 214 054,59 €	-	29 564 275,70 €
Recettes	15 684 613,14 €	6 253 533,00 €		7 626 129,56 €	29 564 275,70 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Mesures nouvelles	Résultat reporté	TOTAL
Dépenses	1 293 132,00 €	-	1 293 132,00 €
Recettes	219 008,93 €	1 074 123,07 €	1 293 132,00 €

Par un contrat de concession en date du 3 décembre 2004, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a confié à la société Q-Park France la conception, la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement place du Marché Neuf.

Certains évènements, comme la demande de la Ville d'intégrer le génie civil d'un local fontainerie ou des transmissions tardives d'informations de l'architecte des bâtiments de France pour le dépôt du permis de construire modificatif n° 2, ont provoqué des retards dans la mise en service du parc de stationnement, sans pour autant être imputables au concessionnaire.

En application de l'article 44 du contrat de concession, la Ville de Saint-Germain-en-Laye avait prononcé le 8 juin 2007 pour ces mêmes raisons, une sanction pécuniaire qu'il convient de lever car la responsabilité du concessionnaire ne peut être engagée.

En conséquence, le Trésorier Principal demande au Conseil Municipal de délibérer pour annuler le titre de recettes (n° 1654 bordereau 53) d'un montant de 54 000 € émis à l'encontre de Q-Park France.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

ADOPTE le budget supplémentaire 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à annuler le titre de recettes n° 1654, bordereau 143, d'un montant de 54 000 € émis à l'encontre de la société Q-Park France.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

